

s'appliquent à tous les territoires non métropolitains dont ce gouvernement assure la représentation internationale.

3. Après son acceptation du présent Accord, ou son adhésion à celui-ci, tout gouvernement peut, à tout moment, déclarer par notification au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique que les droits et obligations qu'il a assumés aux termes du présent Accord s'appliquent à l'un quelconque ou à l'ensemble des territoires non métropolitains au sujet desquels il a fait une déclaration conformément aux dispositions du paragraphe 1 du présent article.

4. Par notification adressée au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, tout gouvernement peut retirer du présent Accord l'un quelconque ou l'ensemble des territoires non métropolitains dont il assure la représentation internationale.

5. Aux fins de la détermination des quantités de base conformément à l'article 14 et de la redistribution des voix conformément à l'article 26, tout changement apporté, aux termes du présent article, à l'application de l'Accord sera censé modifier dans le sens approprié le nombre des pays parties à l'Accord.

6. Le Gouvernement des États-Unis portera à la connaissance de tous les gouvernements signataires et adhérents toute déclaration ou notification faite en vertu du présent article.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord aux dates figurant en regard de leur signature.

Les textes du présent Accord, en langues anglaise, française et espagnole, font également foi, les originaux étant déposés dans les archives du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, qui en transmettra des copies certifiées conformes à tous les gouvernements signataires et adhérents.

(Suivent les noms des signataires pour l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Corée, Cuba, le Danemark, l'Espagne, l'Etat de la cité du Vatican, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grèce, Haïti, l'Inde, l'Indonésie, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines, le Portugal, la République Arabe Unie, la République Dominicaine, la République Fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, la Suisse, l'Union Sud-Africaine.)